

LES ÉPISODES DE POLLUTION

Un épisode de pollution est observé quand la concentration d'un ou plusieurs polluants dépasse les seuils réglementaires horaires ou journaliers.

Un épisode : deux seuils

- **Seuil d'information** : le préfet communique des recommandations sanitaires pour les périodes les plus sensibles.

Seuil d'information pour les PM₁₀ **i 50 µg/m³***

- **Seuil d'alerte** : le préfet complète les recommandations par des mesures d'urgence réglementaires.

Seuil d'alerte pour les PM₁₀ **! 80 µg/m³***

*microgrammes par mètre cube d'air

Un épisode de pollution peut être dû :

- aux conditions météorologiques, notamment dans les situations stables (peu ou pas de vent) et en période estivale (chaleur et ensoleillement) ;
- à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent ;
- à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités agricoles (émissions d'ammoniac), chauffage domestique...

LES BONS GESTES

Résidentiel

- Éviter l'utilisation d'appareils de chauffage domestiques polluants
- Ne pas brûler les déchets verts

Industrie

- Reporter les activités émettrices de polluants (utilisation de groupes électrogènes, de solvants)
- Réduire les émissions polluantes

Transports

- Éviter les déplacements en voiture
- Privilégier le covoiturage, les transports en commun et les mobilités douces
- Réduire sa vitesse
- Respecter les restrictions : circulation alternée, contournement poids lourds...

Agriculture

- Réduire les émissions d'ammoniac (enfouissement immédiat, report d'épandage)
- Suspendre le brûlage des résidus de culture

LE SAVIEZ-VOUS ?

70% des épisodes de pollution ont lieu entre **les mois de décembre et mars.**

Au-delà du seuil d'alerte, réduire la pratique d'activités physiques intenses à l'extérieur.

